

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mai 2019

CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE - (N° 1883)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 62 (Rect)

présenté par

M. Cesarini, M. Cabaré, Mme Brulebois, Mme Crouzet, M. Vignal, Mme Kerbarh, M. Arend,
Mme Chapelier et Mme Bagarry

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 10, après le mot :

« technologique »,

insérer les mots :

« , une observation des nouveaux usages ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'innovation n'est pas que technologique. Elle repose autant sur des usages qui les valident. Elles doivent donc tout autant être observés pour mieux anticiper et participer aux évolutions de l'écosystème de demain.